

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****31e séance**

de la législature

2011 - 2016

Jeudi 19 novembre 2015

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

| | | |
|-------------------|----|--|
| Présidence | : | Mme Claudia PERRIN , Présidente |
| Sont présents | : | 44 Conseillères et Conseillers sur 54 |
| Excusé(e)s | : | Mme PISANI BEN NSIR Nadia |
| | | MM. DUBACH Marc EGGEN Eric FAYET Jean-Jacques JAUNIN Blaise LOB Simon MASPOLI Patrick PISANI Henri WITTMER Aldo |
| Absent non excusé | M. | MOTTET Bernard |
| Huissier | : | M. CORNU Jean-Marie |
| Procès-verbal | : | Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire |

Cette 7^e séance de l'année est ouverte par **Mme la Présidente Claudia PERRIN** à 20.00 h. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée, ainsi qu'à **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT** et **Luigi MANCINI**. **M. le Municipal Denis FAVRE**, malade, est excusé. Elle salue également le fidèle public et M. Jean-Marie CORNU, huissier du Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 4 novembre 2015.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 44 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Objet de la convocation du 4 novembre 2015, il n'appelle ni remarque, ni modification. Il est considéré comme adopté tel que ci-dessous :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 63 / 2015 Central téléphonique – Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne
7. Préavis municipal No 64 / 2015 Demande de crédit pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments communaux
8. Préavis municipal No 65 / 2015 Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour
9. Préavis municipal No 66 / 2015 Rénovation du Temple – Crédit complémentaire
10. Motions, interpellations, postulats
11. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
12. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER demande la correction suivante : page 430, point 6 de l'ordre du jour : « Le rapport de la Commission des finances est lu par **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** en l'absence de son auteur **M. le Conseiller Marc DUBACH**, excusé ce soir. »

VOTE : le procès-verbal est adopté ainsi corrigé à une large majorité (2 abstentions).

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 63/ 2015 Central téléphonique – Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Le rapport de la Commission technique est lu par son président-rapporteur **M. le Conseiller Roger LÄDERMANN**.

Celui de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité telles que présentées par les membres des deux commissions.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente Claudia PERRIN relit les conclusions et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 63 / 2015** adopté en séance de Municipalité du 12 octobre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'accorder un crédit de **CHF 106'920.00 TTC**, pour la réalisation de la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 3 ans.

VOTE : le préavis est adopté à l'unanimité.

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie d'avoir accepté ce préavis dont le but est d'améliorer le confort afin d'avoir une commune performante qui sera ainsi adaptée au niveau des nouvelles technologies. Le nouveau central téléphonique sera mis en fonction probablement avant juin 2016.

7. Préavis municipal No 64 / 2015 Demande de crédit pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments communaux

Le président-rapporteur de la Commission technique, **M. le Conseiller Thierry HENRY** lit son rapport. Les commissaires acceptent les conclusions telles que présentées à l'unanimité.

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **Mme la Conseillère Ornella MORIER**. La commission a relevé une erreur d'addition dans le coût total des installations qui se monte à CHF 208'300 et non pas CHF 218'300. Elle amende le préavis en conséquence.

DISCUSSION

M. le Municipal Luigi MANCINI annonce que la Municipalité accepte l'amendement de la Commission des finances suite à l'erreur de calcul dont il est seul responsable. Au sujet de l'excellent rapport de la Commission technique, il désire revenir sur deux points.

Concernant les fenêtres à remplacer dans la partie bureau du bâtiment de la Voirie, la Municipalité a pris

acte de la remarque de la Commission. Elle ne présentera pas de préavis car la dépense sera vraisemblablement au-dessous de CHF 30'000.- et apparaîtra au budget 2017.

Quant à l'observation de la Commission d'étudier l'éventualité de chauffer les locaux à 10 degrés au Service du feu, un document des normes SIA a été consulté et M. le Municipal a téléphoné à la division prévention incendie de l'ECA et à M. Laurent Wehrli, président de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers. Il a aussi eu un contact avec la Fédération suisse qui englobe les sapeurs-pompiers miliciens et les professionnels. Il en ressort que les recommandations pour les locaux de service du feu avec équipements protection respiratoire, appareils électroniques, défibrillateurs, l'humidité de l'air doit être au maximum de 65 % et les locaux doivent être chauffés au moins à 15 degrés.

M. le Conseiller François MORIER se réfère à la page 14 du préavis, en particulier sur l'installation de chauffage de la Voirie pour lequel il semble y avoir plusieurs alternatives qui ont été explorées. Finalement, nous allons voter un certain montant, pour quelle alternative voterons-nous car l'on peut soit remplacer la chaudière actuelle par une nouvelle d'une puissance maximale de 150 kW, soit mettre une chaudière d'appoint ou améliorer l'isolation du bâtiment, ce qui serait encore plus pertinent. Qu'est-ce qui est choisi pour le montant du préavis ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que la variante retenue est le remplacement de la chaudière complète. La nouvelle sera sur le sol contrairement à l'actuelle qui est murale.

M. le Conseiller Olivier PACHE est ravi d'apprendre que les pompiers ont un défibrillateur dans leur véhicule, ce qui est très bien. Il est aussi content de savoir que la Municipalité a été attentive à l'humidité relative du local. Ceci dit, il relève néanmoins qu'il y a peut-être un manque de précision dans le rapport car les commissaires parlaient des véhicules de la voirie et non pas de ceux des pompiers !

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** invite à voter sur l'amendement de la Commission des finances qu'elle énonce :

« Le coût total des installations HT se monte à CHF 208'300.- et non CHF 218'300.-. Le montant du crédit global demandé s'élève donc à CHF 276'420.- HT. »

VOTE SUR L'AMENDEMENT : il est accepté à l'unanimité.

Puis, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 64 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 12 octobre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter le préavis municipal tel qu'amendé ;
- d'accorder un crédit de **CHF 276'420.- HT** pour le remplacement et la révision des chauffages des bâtiments de la Commune de Romanel-sur-Lausanne ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;

- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

VOTE : les conclusions amendées sont adoptées avec 1 abstention.

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie de l'acceptation de ce préavis qui a fait l'objet d'un gros travail effectué avec précision et professionnalisme par le Bureau Weinmann-Energies SA. Les travaux commenceront dès mi-janvier pour se terminer en septembre 2016.

8. Préavis municipal No 65 / 2015 Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Le rapport de la Commission technique est lu par son auteur, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ**. Les conclusions sont admises à l'unanimité.

DISCUSSION

Personne ne prend la parole.

Mme la Présidente Claudia PERRIN relit les conclusions du préavis et fait voter.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 65 / 2015** adopté en séance de Municipalité du 12 octobre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'approuver le projet annexé de Règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

VOTE : le préavis est adopté à l'unanimité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie de cet appui. Le résultat du vote sera communiqué au FERL (Fonds d'équipement Touristique Région Lausanne).

9. Préavis municipal No 66 / 2015 Demande de crédit complémentaire pour les travaux de restauration du Temple – Travaux supplémentaires sur le clocher

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, président-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. Les commissaires adoptent le préavis à l'unanimité.

M. le rapporteur présente un croquis du clocher, annexé au présent procès-verbal, qu'il fait circuler dans les rangs du Conseil afin de mieux visualiser les travaux à effectuer. Il explique : « Il faut évidemment enlever le toit, ensuite le beffroi des cloches, puis le beffroi du clocher, le tout en bois, qui se mettait dedans. C'est pour cela qu'il y a 3 choses à enlever, 3 choses à remettre, à déposer, etc. C'est la raison pour laquelle ces travaux coûtent très cher.

J'ai encore une remarque. On dit que les travaux réalisés en 1933 n'ont pas été très bien faits parce que, notamment, il n'y avait pas d'argent. Nous avons retrouvé, mes parents et moi-même, dans nos archives familiales, un écrit de mon arrière grand-tante qui était l'institutrice et en même temps la secrétaire du Conseil de paroisse ».

M. le Conseiller en cite quelques passages : « Le carrelage devait être changé. M. Peitrequin, qui était le concierge, demande la pose d'impostes pour éviter la poussière à cause des balayages de la rue et pour éviter des frais de faire déplacer le ventilateur de l'ancien collège, mais seulement si les budgets le permettent ». Les problèmes étaient déjà les mêmes qu'aujourd'hui !

Il déchiffre encore que les travaux de rénovation n'ont pas eu lieu en 1933 mais de 1927 à 1929. Il y a eu pour CHF 8'000.- de travaux mais la Commune n'avait en caisse que CHF 3'700.-. Une demande a donc été adressée au Conseil d'Etat et à la Commune de Lausanne qui ont été d'accord de verser CHF 1'200.-. Mesdemoiselles Wullschleger du Taulard ont fait gratuitement tous les magnifiques napperons. Pour couvrir la différence, les familles Barraud, Baudet et Martin ont fait un prêt sans intérêt à la Commune.

Invité au pupitre, **M. le Conseiller Philippe MUGGLI** lit son rapport au nom de la Commission des finances qui approuve unanimement les conclusions du préavis.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER revient sur 2 choses :

- Il s'étonne un peu qu'un bâtiment historique dans la Commune n'ait pas un registre ou autres qui permettent d'avoir une idée de ce qui s'est passé dans "sa vie". Sachant cela, peut-être aurions-nous été plus curieux au moment où l'on faisait cette réfection. Nous aurions éventuellement pu aller plus au fond des choses afin d'avoir une meilleure vision de ce qui nous attendait.
- Concernant la subvention qui nous était promise au cas où les travaux seraient terminés avant fin mars 2016, pourrions-nous quand même en bénéficier malgré ce qui vient d'arriver ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond comme suit : « Nous avons de la chance d'être en 2015 et de bénéficier de Sherlock Home, une société qui répertorie tous les bâtiments anciens. On fait toute l'histoire, on vient analyser le bâtiment et c'est ce qui est arrivé pour le Temple. Il ne faut pas s'inquiéter car les travaux entrepris maintenant seront inventoriés. Pour ce qui s'est passé avant, nous profitons des archives recueillies par des villageois, comme celles de la famille Pisani dont on vient de bénéficier. Dans le cas présent, nous avons malheureusement eu ces surprises en enlevant le cuivre.

Concernant la subvention, il est clair qu'on va ajouter ces CHF 200'000.- aux 658'000.- initiaux. Nous enverrons dans le courant de l'année prochaine notre demande de subvention puisque le Canton a un montant disponible pour les 150 ans du Temple. Quant à la subvention évoquée de la Ville de Lausanne, c'est politique ! Nous attendons le 24 novembre prochain le résultat du vote du Conseil communal lausannois sur le préavis présenté par M. François relatif à la reprise du réseau d'eau de notre Commune. Nous ferons ensuite une séance rapidement chez lui pour discuter de cette subvention ».

M. le Conseiller Daniel ROTA observe que le Temple est un élément essentiel de notre village et il est très content que l'on puisse y accorder de l'importance. Il y a des travaux qui ont démarré et ont été effectués. C'est à ce moment-là que l'on découvre quelque chose. Si l'on ne fait jamais rien, on ne constate jamais rien non plus ! Sa question est la suivante : vu les travaux qui ont déjà été réalisés, est-ce que l'on est serein pour les autres travaux qui sont en cours ou peut-on potentiellement trouver autre chose encore ?

M. le Municipal Luigi MANCINI rassure en déclarant qu'aujourd'hui l'analyse a été faite complètement, qu'il n'y aura donc pas d'autres surprises et que la Municipalité ne reviendra pas avec un crédit complémentaire.

M. le Conseiller Pierre PACHE expose que la société Sherlock Home, dont il est un des deux associés, a été mandatée par le SIPaL (Service immeubles, patrimoine et logistique) pour analyser les façades de l'église. Ces investigations ont été complétées, à titre gracieux, par des recherches sur la façade

occidentale, la plus importante, le clocher et toute la charpente, dans laquelle ont été découvertes plusieurs surprises. Il relève qu'il n'était pas possible de déceler les dégâts qui ont été découverts après la découverte du clocher. Il est très exigü et c'est extrêmement difficile de voir les dommages sur ces éléments de bois, d'autant que la pourriture apparaît toujours cachée au premier regard. Ce ne sont pas les parties inférieures qui portent les dégâts mais les parties qui sont en contact avec l'extérieur.

Il remarque que des découvertes ont été faites dans les archives communales qui contiennent de nombreux éléments surprenants. Il en profite pour annoncer que le 25 novembre prochain, à Prazqueron à 20.00 h., son associé, l'archéologue qui a dirigé cette étude, présentera un exposé sur l'histoire du bâtiment dont les premières mentions apparaissent en 1300 et quelque jusqu'à nos jours. Il y a beaucoup de choses à dire et c'est très intéressant !

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 66 / 2015** adopté en séance de Municipalité du 26 octobre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de **CHF 200'000.- TTC** pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le clocher du Temple ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 30 ans.

VOTE : le préavis est accepté à une large majorité (1 abstention).

Pour **M. le Municipal Luigi MANCINI** il s'agit d'une belle soirée : 3 préavis, 3 crédits acceptés. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée et M. Lyon, architecte, et ses deux ingénieurs spécialisés, de la qualité de leur rapport. Maintenant, il faut y aller. Ces travaux, au niveau du clocher, commenceront à l'issue du délai référendaire.

10. Motions, interpellations, postulats

Rien à signaler.

11. Informations des Commissions permanentes au Conseil Communal

M. le Conseiller Pierre PACHE rapporte que la Commission de gestion s'est réunie pour la première fois. Elle a pris en main son travail et a chargé l'intervenant de la présidence, qu'il a acceptée.

12. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller François MORIER signale qu'il n'est pas facile, pour les personnes actives professionnellement, d'aller à la déchetterie durant l'horaire d'hiver. En effet, elle est ouverte la journée pendant la semaine, alors que la majorité de la population travaille. Quant au samedi, elle n'est malheureusement pas ouverte le matin mais que l'après-midi ce qui n'est pas forcément pratique.

M. le Conseiller Philippe NOEL désire connaître les mesures prises par la Municipalité suite à l'intervention de M. le Conseiller Simon LOB qui relatait que des habitants du chemin de l'Orio lui avaient signalé que les automobilistes ne respectaient pas les limitations de vitesse.

De plus, qu'est-ce que la Municipalité a entrepris pour faire vérifier et corriger le réglage de la signalisation lumineuse au carrefour route Cantonale/chemin du Village afin de réduire le temps très long d'attente pour les piétons qui sont chaque jour plusieurs centaines à traverser à cet endroit ?

M. le Municipal Daniel CROT annonce les premiers résultats du radar pédagogique, en fonction depuis mi-août. 6 à 7 contrôles ont été effectués.

- **Chemin de l'Orio** : la vitesse moyenne relevée s'établit à 35 km/h. Elle est donc légèrement inférieure à la vitesse autorisée avec une moyenne d'infraction de 8 % au total sur les véhicules contrôlés.
- **Chemin des Terreaux (dans le sens de la descente, sous le cimetière)** : la vitesse moyenne s'élève à 43 km/h. Les excès de vitesse se montent à 12 % avec une vitesse maximale à 77 km/h.
- **Chemin du Taulard** : la vitesse moyenne est de 37 km/h. Quant à la moyenne d'excès de vitesse, elle est de 6 %.
- **Chemin de la Judée Sud** : vitesse moyenne des véhicules contrôlés : 32 km/h.
- **Chemin du Brit (dans les 2 sens)** : vitesse moyenne de 41 km/h. dans un sens et 32 km/h. dans l'autre sens.

Avec ce système de radar pédagogique, on s'aperçoit que les résultats ne sont pas trop catastrophiques, ni alarmants même s'il ne faut pas nier qu'il y a quelques chauffards selon les heures.

Concernant le passage pour piétons, M. le Municipal abonde dans le sens de M. le Conseiller Noël. Le responsable de la signalisation est attendu au début du mois de décembre pour procéder à ces réglages.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** remercie l'assemblée de son attention et donne rendez-vous au 10 décembre 2015 à 19.00 h. à la Salle polyvalente de Prazqueron où la séance plénière sera suivie du traditionnel souper de fin d'année.

La séance est close à 21.30 h.

Adopté en séance du

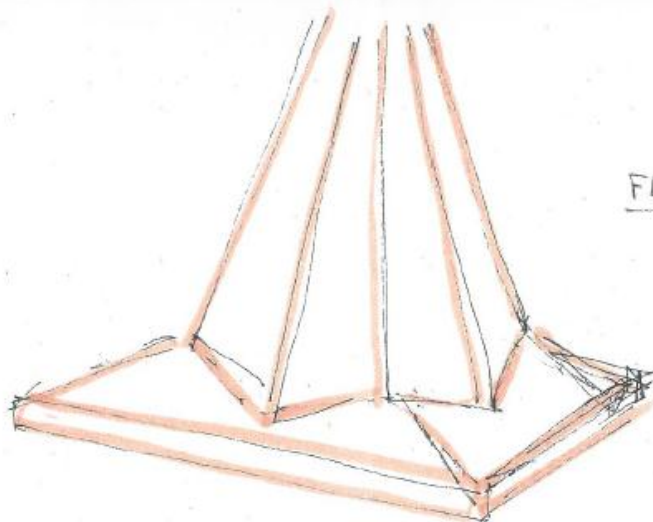
La Présidente

La secrétaire

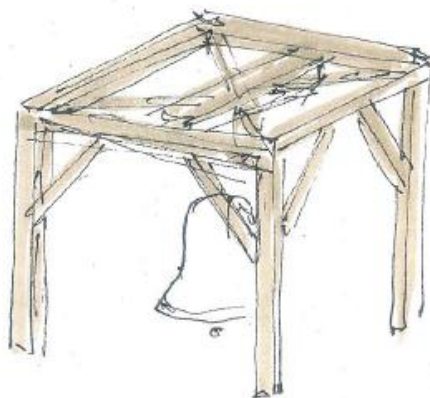
Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

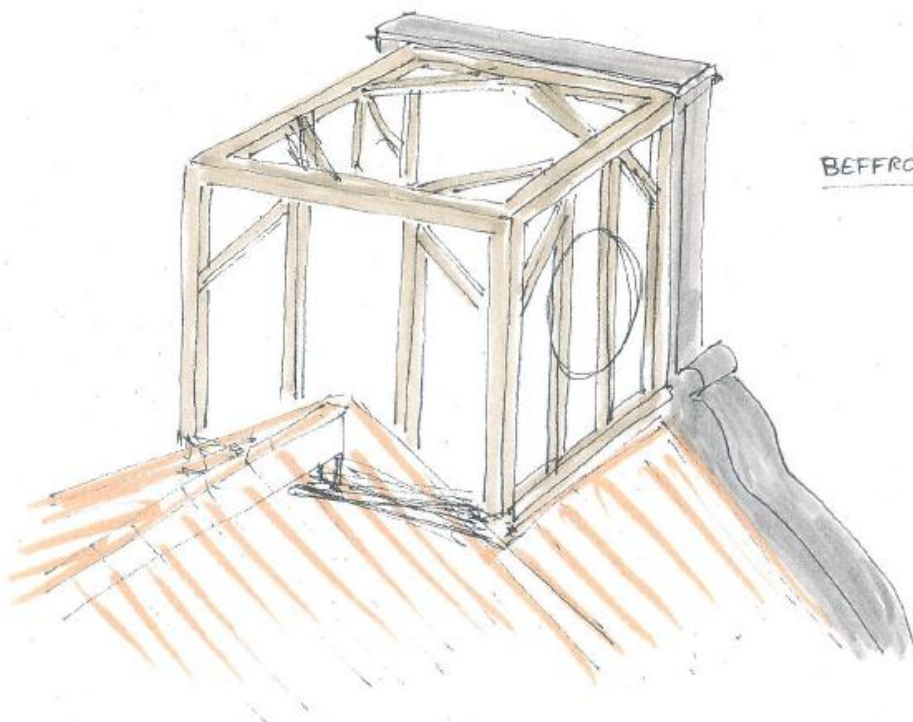
Croquis du clocher du Temple :



FLECHE



BEFFROI CLOCHES



BEFFROI CLOCHER

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le Bureau s'est réuni le 14 octobre 2015 afin de finaliser l'organisation du dépouillement des élections fédérales du 18 octobre 2015 et préparer la séance de ce soir.
- En ce qui concerne ces élections fédérales du 18 octobre 2015, je tiens ici à remercier chaleureusement les Conseillères et Conseillers qui ont travaillé aux côtés du Bureau lors de cette journée de dépouillement, en faisant preuve de beaucoup de patience et en gardant sourire et bonne humeur !
- La visite préfectorale annuelle a eu lieu lundi 2 novembre 2015 en présence de Mme Carnevale et moi-même. Les vérifications effectuées par M. le Préfet Serge Terribilini n'ont soulevé aucune remarque de sa part. A noter que le Préfet était accompagné de Mme Clarisse Schumacher Petoud, nouvelle préfète entrée en fonction le 1er novembre 2015 dans le district de Lausanne. La soirée s'est terminée autour d'un excellent repas auquel nous avons cordialement été invitées par notre Municipalité.
- Le Bureau s'est réuni le 3 novembre 2015 afin de préparer la dernière séance de l'année qui aura lieu le 10 décembre prochain à 19h00 dans le cadre de la salle polyvalente de Prazqueron.
- A propos de cette prochaine séance, elle sera suivie d'un repas servi à Prazqueron auquel vous êtes toutes et tous cordialement invités. Cette invitation s'adresse également à notre fidèle public. Afin de garantir une organisation des plus optimales et de pouvoir évaluer le nombre approximatif de personnes qui participeront à cette agape, je vous remercie de bien vouloir vous inscrire sur la liste qui circulera dans les rangs durant cette séance.
- Dimanche 8 novembre 2015, le Bureau a procédé au dépouillement du 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des Etats. Je ne rappellerai pas dans ces communications les résultats de ces deux journées d'élections, ces derniers ayant largement été diffusés via le pilier public ou par le biais des différents médias.
- Enfin, je prie Messieurs les Présidents des différents groupes de bien vouloir s'approcher de M. Schiesser et moi en fin de séance afin que nous puissions convenir ensemble d'une date de rencontre visant à la coordination des prochaines élections communales.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Au rayon des informations mitigées, il y a lieu de signaler que notre commune, d'ailleurs à l'instar de plus d'un employeur, a reçu coup sur coup juste avant les vacances d'automne, un courrier de ses deux apprentis de première année signifiant la rupture de leur contrat d'apprentissage, d'employée de commerce pour l'une et d'agent d'exploitation pour l'autre. Les deux faisaient notamment état d'une mauvaise orientation.

La Municipalité a bien évidemment décidé de continuer à former des apprentis, au plus tard dès la rentrée d'août 2016.

- Début octobre dernier, le Service cantonal du Développement Territorial (SDT) a transmis son rapport du premier examen préalable du dossier relatif au Plan Directeur Localisé (PDLi) « Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne » comprenant une appréciation générale et les préavis des Services cantonaux consultés.

Ce rapport fait l'objet actuellement d'un examen du Bureau Urbaplan et du Groupe Technique. Le Groupe Décisionnel du PDLi se réunira la semaine prochaine pour prendre connaissance des analyses techniques et déterminera la suite à donner.

A propos, le courrier dont il a été question lors de la dernière séance de votre Conseil, courrier du Groupe décisionnel du PDLi à l'Association « Sauvegardons Romanel », sera joint aux présentes communications, cela avec l'accord du 2^{ème} signataire, Monsieur le fraîchement élu Conseiller aux Etats Olivier Français.

- Le SDT a également fait part de ses remarques et observations après un premier examen du PDCom. Là également la Municipalité y travaille et devra bien évidemment s'en référer aussi à la Commission d'urbanisme.
- Le 7 novembre dernier a eu lieu l'exercice final du Corps du SDIS (Service de Défense contre l'Incendie) de La Mèbre à Cheseaux avec principalement la passation du Commandement de Bernard Borgeaud au Major Alain Blanc, d'ailleurs ancien habitant de notre commune. A cette occasion, Alain Gaille de Romanel a été promu au grade de lieutenant.
- Vous l'aurez très certainement lu dans la presse, la Commune de Lausanne a décidé de créer une Société anonyme chargée, d'une part, de réaliser les nouvelles chaînes de traitement des eaux usées et, d'autre part, d'exploiter les installations de la STEP de Vidy, sous le nom d'Epura SA, dont le directeur est dès le 1^{er} octobre dernier M. Fadi Kadri.
- Il a plusieurs fois été question ici de l'aménagement de passages à piétons sur le territoire de notre commune. La Municipalité a, comme déjà indiqué, sollicité un rendez-vous avec l'Inspecteur « signalisation » de la Direction générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) au sujet de 3 passages situés sur les routes qui viennent de subir des réfections profondes.

Le résultat (des courses) est mi-figue mi-raisin :

- Au niveau du carrefour Marais-La Naz, refus catégorique d'entrer en matière, s'agissant d'une route hors localité sur un tronçon à 80 km/h, l'aménagement d'un passage pour piétons n'est que très exceptionnellement autorisé par le canton. Le nombre de piétons est insuffisant pour justifier un tel aménagement. D'autres mesures sont proposées, soit un aménagement des zones d'attente

avec des abaissements de bordures et une vérification de l'éclairage, ce qui pourraient permettre d'améliorer l'aide à la traversée ;

- Pour le carrefour Chemin de la Judée Nord-Chemin du Village, là également le nombre de piétons est toujours jugé insuffisant. Par contre, la DGMR pourrait faire une nouvelle appréciation de la situation, notamment après la réalisation du trottoir le long de la propriété Amy. On ne désespère donc pas.
- Par contre, la DGMR a admis l'aménagement d'un passage pour piétons au carrefour Chemin de la Judée-Route du Pont de Félezin.

L'aménagement de ce passage a déjà fait l'objet d'une publication dans la FAO du 27 octobre dans le cadre de la mise à l'enquête de la signalisation routière définitive pour ce carrefour.

La planification des derniers travaux de cette zone prévue entre le Bureau d'Ingénieur et l'entreprise JPF pourrait voir le prolongement du trottoir de 2 mètres au niveau du futur passage pour piétons cette année encore, ce qui pourrait permettre l'aménagement dudit passage dans les meilleurs délais. Un bon éclairage du passage pour piétons devra également être assuré.

Enfin, l'aménagement du tronçon de trottoir le long de la parcelle Amy se fera en même temps que la couche définitive d'enrobé du Chemin de la Judée au printemps prochain.

- J'en viens au sujet qui a l'air de passionner pratiquement tous les membres de notre Conseil communal, soit le Site Internet de la commune, la Municipalité signale comme elle l'a toujours indiqué qu'elle vient d'empocher avec vigueur le dossier selon les priorités fixées.

Vu cet intérêt soutenu de votre part, la Municipalité a décidé de ne pas inclure les coûts relativement importants nécessaires à la réalisation d'un site Internet « new-look » dans le cadre du budget 2016, mais de présenter un préavis à ce sujet en février ou mars 2016 ce qui permettra à chacun de s'exprimer, probablement longuement.

En attendant, vous aurez très certainement constaté que la plupart des règlements communaux figure d'ores et déjà sur le Site Internet.

Par contre, le défaut moult fois relevé par M. le Conseiller Henri Pisani ne peut pas être corrigé avant la réalisation du nouveau site.

- Je termine en vous indiquant qu'il y a lieu de faire attention. En effet, dans le cadre du Tir d'amitié 2015 des municipalités de l'ancien district de Lausanne qui a été organisé sous la houlette de notre collègue Luigi Mancini, avec la précieuse collaboration de M. Gérald Comte, la Commune de Romanel est classée 3^{ème} au classement général. Que des fines gâchettes.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe : courrier du GD du PDLi à Sauvegardons Romanel

L a u s a n n e

direction des travaux

le directeur

Commune de Romanel-sur-Lausanne
Municipalité



Association Sauvegardons Romanel
Case postale 44
1032 Romanel-sur-Lausanne

Lausanne, le 18 septembre 2015

Plan directeur localisé intercommunal de Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Nous donnons suite à notre entrevue du 26 août dernier et vous remercions de ce temps d'échange qui, nous en sommes persuadés, ne peut être que fructueux tant pour vos membres que pour nos communes.

Vous avez souhaité recevoir confirmation de nos propos sur les sujets suivants, qui sont au cœur des préoccupations de votre association.

Une croissance mieux contrôlée sur une période plus longue

La planification du territoire s'appuie sur des horizons théoriques de réalisations, en principe de 15 ans. Ainsi, en 2007, la Confédération nous a demandé de travailler à l'horizon 2020 pour l'élaboration du 1^{er} projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). En 2012, lors de la 1^{ère} révision du PALM, l'horizon 2030 a été retenu. Actuellement, pour sa 2^{ème} révision, qui sera déposée en 2016, nous travaillons aux horizons 2030 et 2040. Par souci d'homogénéité, le Plan directeur localisé intercommunal (PDLi) se base également sur un horizon de planification de 15 ans.

Nous sommes parfaitement conscients des contraintes de compensations imposées depuis l'année dernière par la nouvelle LAT, des possibilités raisonnables d'investissement des Communes et du Canton pour les infrastructures, d'un marché de l'immobilier qui s'adapte sans cesse aux besoins en logements et en places de travail et que tout cela plaide en faveur d'horizons d'urbanisation s'étalant bien au-delà de 2030. Le PDLi se doit toutefois d'anticiper les développements à venir en présentant déjà à ce stade un concept d'urbanisation finalisé et cohérent, même si l'urbanisation s'étalera sur plusieurs décennies.

Des infrastructures adaptées avant les constructions

Les financements de toutes les infrastructures sont soumis à des bases légales cantonales strictes et établies selon leur nature. Les infrastructures nécessaires aux développements projetés ont été évaluées par les Communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne et sont prévues dans leurs investissements. Elles seront détaillées dans le PDLi sous forme de fiches, dans lesquelles le coût et la répartition du financement entre tous les partenaires concernés seront précisés.

Ville de Lausanne
Direction des Travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Municipalité de Romanel-sur-
Lausanne
Chemin du Village 24
1032 Romanel-sur-Lausanne

Les infrastructures sont coordonnées avec les périmètres de développements identifiés dans le PDLi. Les planifications d'affectation, tels que plans de quartier et plans partiels d'affectation, seront ensuite établies par étapes selon un plan cohérent.

Le maintien des finances publiques saines à Romanel (et à Lausanne)

Les concepts recherchés dans le PDLi optimisent au mieux la nature et les coûts des infrastructures telles que routes et dessertes, passages inférieurs sous routes et LEB, transports publics, cheminement de mobilité douce, canalisations, énergie, écoles, garderies, etc. Coupler les infrastructures à l'urbanisation dicte donc le rythme du développement, principalement selon les possibilités financières des Communes, du Canton et de la Confédération qui sont contrôlées par :

- une gestion financière rigoureuse par des Exécutifs élus par le peuple ;
- une surveillance constante par les commissions des finances des Conseils communaux ;
- un plafond d'endettement des Communes strictement cadré par le Canton.

Le respect de la population existante

Dès le début du PDLi, les Autorités des deux Communes ont souhaité que le processus soit mené avec la plus grande transparence. Ainsi, le projet a fait l'objet d'une communication régulière, diffusée largement auprès de la population. Des ateliers participatifs ont été organisés dès les premières étapes du projet. Ils ont inclus des représentants politiques, des associations et groupes d'intérêts ; leurs apports ont contribué à faire évoluer le projet. Une semaine de présentation publique permanente, ponctuée de divers événements (soirée publique, visite commentée sur site, etc.), a été mise en place avant même l'examen préalable. A cette occasion, la population a eu loisir de prendre connaissance dans le détail des intentions des Autorités.

Enfin, précisons une fois encore que le PDLi sera finalement soumis à l'adoption du corps législatif des deux Communes. Les Conseillers communaux des deux Communes seront amenés début 2016 à se prononcer sur un préavis intercommunal.

S'il nous est possible d'entrer en matière sur les demandes formulées ci-dessus, nous ne pouvons toutefois pas prendre position sur vos deux autres demandes.

En effet, vous demandez de prévoir ***une croissance plus mesurée que ce qui est planifié dans le SDNL***, se limitant à 1'000 habitants supplémentaires par décennie. Même si le rythme de développement est très difficile à prévoir comme nous l'avons relevé plus haut, il sera certainement supérieur à ce chiffre. Quant à la densité de population requise dans le périmètre du projet, elle se doit d'être conforme aux objectifs fixés par le Canton et la Confédération dans les sites stratégiques de l'agglomération.

Nous ne pouvons également pas prendre position au sujet de ***faire voter la population sur un plan d'ensemble***. Le PDLi fixe concrètement les objectifs et principes d'aménagement pour les 15 prochaines années. Il est évolutif et tient compte des directives cantonales, des orientations communales et régionales ainsi que des droits des propriétaires et de la réalité foncière. Avec cet instrument, les Exécutifs des Communes de Lausanne et de Romanel, garants de l'intérêt public et du respect des planifications supérieures, se sont donnés les moyens de planifier ce grand territoire.

La loi vaudoise offre à l'ensemble de ses citoyennes et citoyens plusieurs moyens de s'exprimer:

- le droit de recours à la décision du Conseil communal ;
- l'initiative populaire ;
- le référendum.

Les citoyens pourraient faire le choix de s'en saisir. Cette situation ne serait bien sûr pas souhaitable pour le bon déroulement du projet, mais pourrait surtout mettre à mal les efforts menés par nos deux Communes pour planifier un développement harmonieux et coordonné de nos territoires contigus.


En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, nos respectueuses salutations.

Pour la Ville de Lausanne :



Olivier François
Conseiller national
Directeur des travaux

Pour la Commune de Romanel-sur-Lausanne :



Edgar Schiesser
Syndic